



Vente annulée besoin d'aide urgente !!!!!

Par **belgacem**, le **04/08/2008** à **21:07**

Bonjour, rnJ'ai acheté une maison en credit propriétaire avec interet à 7% en 1993 à 250000frs (a l'epoque), le contrat de crédit etait de 12 ans. j'ai fournis 10000frs, puis j'ai payer 2500frs par mois pendant 5 ans. rnPuis des problème de santé sont arrivé et j'ai connu des soucis financiers, j'ai voulu m'arranger avec l'ancienne propriétaire mais elle n'a rien voulu savoir, je n'ai donc plus pu continuer me reglement mensuel. rnAprés une procédure au tribunal, le juge m'a condamné a donner la totalité de la somme de la maison (sans prendre en compte les 5 ans déjà regularisé) plus de rendre la maison, donc il a annulé la vente.. rnMon avocat ne m'ayant pas informé que la maison n'était plus la mienne je vis jusqu'a aujourd'hui dedans en pensant jusqu'a hier que je n'avais que 33000€ à donner a l'ancienne propriétaire pour soldé mon compte envers elle. rnJ'ai payer la taxe foncière pendant 15 ans dans cette maison, j'ai assuré la maison pendant tout ce temps, j'ai fais plusieurs travaux de gros oeuvres car la maison etait limite inhabitable, j'ai fais des demande en tant que propriétaire auprès de l'anah, aupres des organisme de crédit, j'ai entrepris des poursuites judiciaires aupres de certains voisins pour le bien etre de la maison, bref il semblerai que le tribunal ai pris cette decision car le notaire a stipuler dans le contrat que 1 seul mois non payé annulerai la vente. est-ce une clause abusive?? rnLe notaire à apparemment protéger le vendeur mais aucunement l'acheteur en lui fesant contracter une assurance en cas de problème de santé, de chômage... rnDepuis le jugement du tribunal en 2001, personne ne ma tenu informé de l'annulation de la maison. Je souhaiterais savoir s'il est possible d'entamer une procédure judiciaire afin de ne me demander que l'argent que je dois a l'ancienne propriétaire et non en plus la maison. Si je la paye jusqu'au dernier centime il est normalement logique qu'elle me revienne de droit. rnMerci pour votre attention. rnVous etes mon dernier recours, sinon je doit quitter les lieux le 30 septembre.